



Bourses individuelles jeunes

CITOYENS DES YVELINES, ACTEURS DU MONDE

REGLEMENT

Version 19 novembre 2015

CITOYENS DES YVELINES, ACTEURS DU MONDE



1- Bénéficiaires éligibles.

Les bénéficiaires directs de l'aide apportée par YCID (« demandeurs ») sont des Yvelinois âgés de 18 à 30 ans pouvant justifier d'une résidence dans les Yvelines au moment de leur demande. Le demandeur doit être à l'initiative ou co-initiateur de l'action proposée, et se porte garant de son contenu et de son exécution conformément au dossier déposé et accepté. Le demandeur est le seul responsable du respect des obligations prévues par le présent règlement à l'égard d'YCID. Les candidatures dans le cadre d'un stage, d'un volontariat ou d'un service civique sont acceptées.

Un demandeur ne peut bénéficier de l'aide qu'une seule fois et pour lui-même.

2- Actions éligibles.

L'objet du dispositif est d'aider les jeunes Yvelinois à la mobilité et à leur participation concrète à des actions de terrain dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Pour être éligible, une action doit se dérouler dans un pays figurant dans la liste des pays éligibles établie par YCID et avoir pour finalité la lutte contre la pauvreté, telle qu'elle est par exemple définie dans les Objectifs de développement durable adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015. La durée de réalisation de l'action proposée ne peut être supérieure à un an à compter de la date d'attribution de l'aide.

La liste des pays éligibles retenus par YCID est la suivante : Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Ethiopie, Gabon, Ghana, Gambie, Guinée, Guinée-Bissao, Guinée équatoriale, Haïti, Laos, Liban, Libéria, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Ouganda, RD Congo, République dominicaine, Rwanda, Sao-Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Territoires palestiniens, Togo, Tunisie, Vietnam.

L'action ne peut être par ailleurs soutenue dans le cadre d'un autre dispositif d'aide proposé par YCID aux acteurs yvelinois. Elle peut cependant y être complémentaire.

3- Dépôt des candidatures.

Les candidatures doivent être déposées selon un calendrier arrêté chaque année par YCID et publié sur son site internet www.yvelines.fr/gipycid, rubrique « solidarité internationale ». Aucune candidature reçue après la date limite de dépôt des dossiers ne sera acceptée.

Le dossier de candidature doit être transmis par courrier à YCID et comprendre les éléments suivants :

- Lettre de candidature présentant la motivation du candidat, avec ses coordonnées complètes ;
- Dossier synthétique présentant l'action qui sera réalisée, comprenant un budget prévisionnel ;
- Relevé d'identité bancaire.

Les candidatures reçues dans les temps sont instruites par les services d'YCID pour déterminer leur éligibilité. Une fois déclarée éligible, les candidats sont invités à présenter leur projet devant un Jury réuni une fois par an.

CITOYENS DES YVELINES, ACTEURS DU MONDE



4- Définition de l'aide d'YCID.

L'aide proposée par YCID est une bourse individuelle forfaitaire d'un montant de 500€ par candidature retenue. Elle peut être majorée de 200€ si la mission est effectuée dans le cadre d'une collaboration avec un membre d'YCID. YCID attribue 10 bourses chaque année. L'aide est versée en une seule fois, à la décision d'attribution de la bourse.

5- Communication.

Dans le cadre de la réalisation de l'action, le bénéficiaire veillera à mettre en valeur l'aide apportée par YCID, notamment si des supports de communication doivent être édités pour valoriser l'action.

6- Restitution de l'action.

Le bénéficiaire est tenu de transmettre à YCID, au plus tard un an après la décision d'attribution, un rapport de l'action cofinancée. Ce rapport aura un format compris entre 3 et 5 pages et comprendra en annexe un CD de photographies retraçant l'action. Le bénéficiaire pourra par ailleurs être invité à des événements organisés par YCID pour y présenter son expérience, et il se rendra disponible pour y participer dans toute la mesure du possible.

7- Acceptation du règlement.

La présentation d'un dossier de candidature auprès d'YCID implique l'acceptation du présent règlement. Le bénéfice de l'aide n'est définitivement acquis qu'à condition de l'observance stricte des termes de ce règlement. En cas d'interruption ou de non-exécution de la convention, YCID pourra demander la restitution de tout ou partie de cette aide.

Le demandeur accepte qu'YCID puisse exploiter les éléments de candidature fournis dans le cadre de ses activités, de même que les résultats atteints grâce à l'aide d'YCID, sans limitation de durée.

CITOYENS DES YVELINES, ACTEURS DU MONDE



« Yvelines coopération internationale et développement » (YCID) est un groupement d'intérêt public formé en 2015 entre le Département des Yvelines, les villes de Houdan, Mantes-la-Jolie et Viroflay, les associations FADERMA, FADERTA, RACIVS et Mali Médicaments, le club d'entreprises Eco 21, et le Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines. Il est ouvert à tous les acteurs yvelinois impliqués dans la coopération internationale, qu'il s'agisse d'aide au développement ou de coopération à vocation économique : les collègues d'acteurs (collectivités locales, associations, entreprises, établissements publics) constitués au niveau de son Assemblée générale assurent la participation et la représentation de tous au Conseil d'administration et dans ses Commissions de travail. YCID est présidé par Jean-Marie TETART, Député-Maire de Houdan.

En complément des aides qu'il propose aux acteurs yvelinois, YCID met en place un accompagnement technique à travers des formations, un dispositif d'accompagnement personnalisé par des opérateurs d'appui, la mobilisation de représentants sur le terrain pour accompagner la mise en œuvre des projets, et la réalisation d'évaluations finales des projets.

YCID joue un rôle important par ailleurs en matière d'information et de mobilisation du public yvelinois autour des enjeux de coopération internationale. Il organise différents événements chaque année et relaie sur son territoire des campagnes nationales telles que la Semaine de la solidarité internationale ou la Rentrée solidaire « Un cahier un crayon ».